

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 19 JUIN 2017

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

-AYANT DONNE POUVOIR : 2

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY
(Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy Tarentaise)

Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT (Séze)

Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)

**Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN,
Gérard MATTIS** (Val d'Isère)

Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Claude MAHNANA, Messieurs Alain EMPRIN, Louis GARNIER,
Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Jean-Pierre MOREL, Eric MINORET, Fabien RAISSON
(pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Luc PENNA

2017-42 DEMANDES D'AIDES FINANCIERES POUR LA REQUALIFICATION PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DU COL DE L'ISERAN

La Communauté de communes de Haute Tarentaise est maître d'ouvrage pour les travaux de requalification paysagère et environnementale du Col de l'Iseran.

Cet aménagement permettra notamment de valoriser la richesse patrimoniale de ce site emblématique et d'améliorer le confort d'usage des visiteurs tout en respectant les équilibres environnementaux.

Le montant total des investissements envisagés s'élève à 410 000 € HT.

Dans le cadre du programme Espace Valléen Tarentaise, porté par l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise, la Communauté de communes de Haute Tarentaise peut solliciter des aides financières auprès de :

- la Région Auvergne Rhône-Alpes - Station Vallée Pôle Nature
- l'Europe – Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes

D'autre part, le Col de l'Iseran est inscrit au programme « Grand Site » du Département de la Savoie, ce qui permet de bénéficier d'une aide du Fond Départemental pour l'Environnement et le Paysage – Espaces Naturels Sensibles.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- **SOLLICITER** les subventions, aux taux les plus élevés, auprès de l'Europe, la Région et le Département de la Savoie
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer les demandes d'aides financières et tout document s'y rapportant

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

